



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 41 - Février 2023

Edito



Dominique GUISTI
Bureau UFR Santé Action Sociale

Les raisons de la mobilisation des retraité-e-s

Les retraité-e-s sont nombreuses et nombreux dans les actions contre le texte du gouvernement qui vise à casser notre système de retraite par répartition.

Contrairement aux arguments du gouvernement, il est évident que les conséquences seront négatives pour celles et ceux qui vont arriver en retraite, mais aussi pour celles et ceux qui y sont déjà.

En effet, à chaque réforme, les retraité-es ont vu le niveau de leur pension diminuer avec l'instauration de nouveaux modes de calcul (passage des 10 aux 25 meilleures années pour le privé, allongement du nombre de trimestres), la création de la CSG, l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur l'évolution des salaires, la diminution des droits pour enfants dans la Fonction publique... Les pertes de revenus sont conséquentes puisqu'elles représentent plus de 2 mois de pension volés par an aux retraité-e-s entre le 1^{er} janvier 2017 et le 22 décembre 2022.

Les femmes seront encore les plus touchées par les conséquences néfastes de cette « réforme ». Elles subissent déjà la triple peine : précarité, petits salaires, petites pensions.

D'autre part, retirer aux retraité-e-s le bénéfice des meilleures années en bonne santé aura des conséquences sur la vie des familles, des associations et de la vie politique des communes. Elles et ils sont nombreuses et nombreux à donner de leur temps pour que notre société vive.

Alors, oui, les retraité-e-s sont avec les plus jeunes pour combattre ce projet néfaste qui aura pour conséquences la paupérisation d'une frange importante de la population.

Pour terminer, je reprendrai ces mots d'Ambroise Croizat : « L'ambition du nouveau système de sécurité sociale est de faire de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire, de ne plus voir la vieillesse avec effroi ».

Sommaire

- CR CE UFR des 11 et 12 janvier 2023 p.2-3
- L'actualité femmes-mixité p.4
- Signez la pétition contre la réforme des retraites p.4
- Table ronde « Services à Domicile dans notre département du Nord p.5-6
- Motion au CDCA 59 p.7

Les retraité-e-s ne sont pas des nanti-e-s, ce sont des travailleuses et des travailleurs qui ont participé largement à produire les richesses de ce pays, par conséquent, il est juste qu'elles et ils en récoltent les fruits.



UNION FEDERALE DES RETRAITE.E.S

FEDERATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE



COMPTE RENDU CE DE L'UFR DES 11 ET 12/01/2023

Présent.e.s : Michel ARMANGAUD, Evelyne BAJARD, Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL, Marie-Ange CARDAN, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Régine ROUXEL-POUX.

Excusé.e.s : Nicole BERNABÉ, Michèle CARBONNIER-AZOUZ, Jean-Luc GIBELIN, Raymond NATIVELLE, Danielle VIGNAL

Présidence : **Nicole DEFORTESCU**
Compte-rendu : **Marie-Ange CARDAN**
Rapport d'actualités : **Sylvie BRUNOL**

1 RAPPORT D'ACTUALITÉ

Marie-Ange CARDAN a fait le point sur situation internationale très critique : expulsion de Salah Hamouri d'Israël, Mumia Abu-Jamal depuis 40 ans emprisonné dans les geôles américaines (après de longues années dans le « couloir de la mort »). La guerre en Ukraine s'enlise et s'aggrave. Les manifestations pour les droits des femmes continuent en Iran avec des pendaisons de manifestants et de nombreux morts dans les rues. L'attaque d'un homme contre la communauté kurde à Paris, pour un mobile raciste (nié au départ par le Ministre de l'intérieur), a fait 3 morts et 3 blessés. Cet événement nous a rappelé l'assassinat des trois militantes Kurdes en 2013 : la lumière n'est pas faite de l'implication des Services secrets turques du gouvernement Erdogan.

Une lueur d'espoir au Brésil avec l'élection de Lula est à consolider car la contestation de l'extrême droite de Bolsonaro continue.

Pour le contexte national, Marie-Ange a rappelé que les mesures Macron sur le chômage ont baissé de 16% les allocations. Elle a insisté sur la construction de la mobilisation pour le retrait de la contre-réforme des retraites de Macron qui réduit nos droits alors que 82 milliards ont été distribués aux actionnaires...

La situation dans les hôpitaux est « au bord de l'explosion », des médicaments essentiels manquent à la population en particulier pour les enfants, le manque de lits d'hospitalisation atteint toutes les spécialités, le manque de médecins généralistes s'aggrave pour la prise en charge de patient.es, pour assurer les gardes, les urgences... Si le ministre Braun reconnaît une situation critique, il refuse les déclarations des médecins affirmant qu'au moins 17 décès auraient pu être évités, de patients restés pendant des heures dans les services d'urgence, sans prise en charge.

Pour les élections professionnelles dans la Fonction publique les agent.es ont confirmé la 1ère place de la CGT mais l'écart se réduit avec FO, 2ème organisation dans la FPH (la CGT recule et FO progresse).

Le débat de la CE de l'UFR a porté sur la mobilisation intergénérationnelle à construire dans les territoires dans l'unité syndicale. Nous devons faire comprendre aux retraité.es qu'elles et ils sont aussi concerné.es : il nous faut démonter l'enfumage du gouvernement sur le déficit, le minimum à 1200 €. Les femmes sont les plus concernées ainsi que les salarié.es qui ont commencé à travailler tôt. Nous devons expliquer nos propositions de la retraite à 60 ans, avec le partage des richesses, indexation sur les salaires, la catégorie active...

Nous avons échangé aussi longuement sur la situation très dégradée des conditions de travail dans la Santé et l'Action sociale avec une pénurie de médecins, de paramédicaux qui s'aggrave, la fuite de personnel, le manque de formation et des salaires insuffisants. La situation dans les EHPAD est toujours aussi dramatique. Nous devons plus que jamais porter nos revendications d'une Sécurité sociale intégrale, les mutuelles vont de nouveau augmenter en 2023...

Nous décidons de :

- » **Faire un tract pour les retraité.es** de la Santé et l'Action sociale
- » **Demander à la fédération un plan de formation plus précis** en particulier sur les besoins et sur le nombre de formations professionnelles refusées dans les établissements.
- » **Proposer un travail plus conséquent sur la catégorie active** comme dans les professions fortement sollicitées comme les IDE

» Participer au groupe de travail fédéral sur la question toujours brûlante des groupes financiers des EHPAD. Nous proposons 4 camarades : Sylvie BRUNOL, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Michaëlle RIGODON.

» Continuer de suivre la campagne confédérale pour une économie des soins et du lien, des données territoriales vont être présentées à la réunion des référents des FD le 27 janvier.

» Organiser à la CE de mars un débat sur le médicament avec la fédération de la Chimie

2 PRÉPARATION CONGRÈS UFR QUI AURA LIEU DU 22 MAI AU 26 MAI 2023 À MIMIZAN (40)

» Le bulletin fédéral spécial congrès est pratiquement terminé : édito, tableau de mandatements, présentation du site, fiche de mandatement des délégué.es, fiche de mise à disposition des candidatures à la CE de l'UFR, fiche de connaissance de la ou du camarade mis.e à la disposition.

» Suite du travail pour le rapport d'activité et le document d'orientation : le travail est presque terminé pour le transmettre à la CE fédérale pour avis.

» Nous validons la proposition de révision des statuts
Ces 3 derniers documents devront être envoyés à la COM pour fin janvier et envoi du « Perspectives » en février.

3 53ÈME CONGRÈS CONFÉDÉRAL DU 27 AU 31 MARS À CLERMONT-FERRAND

Nous avons seulement 5 mandats de retraité.es pour le congrès confédéral. Nous organisons une visio avec les camarades qui sont mandaté.es par leur syndicat.

4 CNF DU 2 ET 3 FÉVRIER

Sylvie BRUNOL et Bernard FRIGOUT sont mandaté.es, il reste encore un mandat.

Hélène a demandé une intervention de l'UFR pour présenter le congrès de notre UFR, nous préparerons un diaporama de présentation.

Nous interviendrons sur les points que nous avons débattus et décidés de travailler.

5 CNRACL

» Visio des 2 CE D'UFR Santé Action sociale et Services publics avec les élu.e.s CGT au CA de la CNRACL : 27 janvier de 12H à 14H

» Séminaire CNRACL organisé par la FD des Services publics du 7 au 9 février à Montreuil

Hélène y participera avec Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL

6 PROCHAINE CE UFR LES 23 ET 24 FÉVRIER 2023 DÉCENTRALISÉE À AVIGNON

Evelyne BAJARD s'occupe de l'organisation avec les camarades du territoire.

Arrivée des camarades la veille pour commencer la CE à 9H30 le 23 et finir le 24 à 12H

» Jeudi matin : actualités

» Jeudi après-midi : vie syndicale avec les organisations locales USD, UD, UL, USR, coordination régionale

» Jeudi fin d'après-midi : hommage à Charles COULANGES

» Vendredi matin : congrès

Prochaine CE les 23 et 24 février 2023

Présidence : Evelyne BAJARD

Rapport d'actualité : Sylvie BRUNOL

Compte rendu : Régine ROUXEL-POUX



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR : |

L'actualité femmes-mixité

Pour retrouver du matériel syndical, des expressions sur l'actualité femmes-mixité CGT, argumentaires, chiffres et ressources féministes, visitez le site confédéral spécifique :

<https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>



**GAGNER L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE**
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Vous pourrez suivre l'actualité sur les femmes et la retraite pour en finir avec les inégalités !

Vous trouverez par exemple :

➔ Le diaporama de l'UCR femmes-mixité :

<https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2023/01/UCR-LES-INEGALITES-ENTRE-LES-FEMMES-ET-LES-HOMMES.pdf>

➔ L'Argumentaire féministe CGT contre la réforme des retraites : « *Les femmes grandes perdantes de la réforme des retraites* ».

**SIGNEZ LA PÉTITION
CONTRE
LA RÉFORME
DES RETRAITES**



**SIGNEZ ET SURTOUT FAITES SIGNER LA PÉTITION
CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES :**

<https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>

Ou scannez ci-contre >>>



Table ronde « Services à Domicile dans notre département du Nord »

L'Union Syndicale des Retraité-e-s (USR) du Nord a souhaité organiser une table ronde lors de son congrès le 17 novembre 2022 avec des professionnelles de l'aide à domicile pour qu'elles évoquent leur travail. Nous avons choisi le thème des « Services à Domicile » suite aux difficultés pour les personnes âgées d'accéder à une réponse adaptée à leurs besoins, soit par manque de financement soit par manque d'effectifs dans les structures pour y répondre. Les modalités de financement ne sont pas très faciles à appréhender pour des personnes en situation de fragilité et/ou pour leur famille. Effectivement l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui permet d'obtenir un financement pour répondre aux besoins des personnes âgées est complexe. D'autant que, souvent le financement ne permet pas de prendre en compte tous les besoins nécessaires et oblige certaines personnes âgées à devoir abandonner certaines prestations par manque de financement ou à devoir solliciter les ayants droits ce qui est particulièrement difficile pour les personnes âgées.

Pourquoi sommes-nous face à ces situations ? Quelles propositions pour améliorer cette situation pour les personnes âgées et les personnels ? A la table ronde sont représentés un secteur urbain « la métropole Lilloise » et un secteur rural « la Sambre-Avesnois ».

Nicole BERNABÉ qui anime cette table ronde présente les deux salariées de ces secteurs Virginie REALT de la MAD (Maison de l'Aide à Domicile) Lille et Flandres intérieures et Christine LECLERCQ de l'ADAR (Aide à Domicile des Activités Regroupées) Sambre-Avesnois.

Christine et Virginie évoquent leurs conditions de travail difficiles :

La fragmentation des interventions, les rappels sur congés incessants par manque de personnels, les temps d'intervention à la demi-heure ou à l'heure ne leur permettant pas toujours d'effectuer un travail de qualité, vite toujours vite et pourtant la personne âgée ne peut pas toujours être rapide, chacune a son rythme propre. Impossible pour elles de s'adapter aux besoins particuliers de la personne et d'apporter le lien social qui manque aux personnes âgées isolées et qui nécessite du temps.

Le fait qu'elles doivent utiliser leur véhicule pour



travailler : beaucoup de lutte pour obtenir une revalorisation des frais kilométriques, etc. Elles nous font part de situations très difficiles qu'elles doivent gérer.

Les congressistes sont consterné-e-s face à cette réalité et cette souffrance au travail des professionnelles.

De plus, elles nous expliquent que beaucoup de salarié-e-s fuient ces métiers par manque de reconnaissance et à cause de la pénibilité au travail, et qu'actuellement, avec le manque de personnels dans les EHPAD, beaucoup postulent dans ces secteurs où les conditions de travail ne sont pas meilleures mais où elles obtiennent un temps plein et n'ont plus d'horaires fragmentés et de déplacements à longueur de journée.

Les congressistes interviennent pour poser des questions et les remercier d'être intervenues pour faire connaître leur réalité :

Elles et ils dénoncent le fait, très difficile pour les personnes âgées, de changer du jour au lendemain d'aide à domicile (quelque fois, ce sont 5 à 6 personnes différentes sur la semaine), de ne pas pouvoir choisir les horaires d'intervention, des difficultés pour remplir le dossier APA, de la difficulté de joindre une assistante sociale pour les aider dans les démarches, des délais de rendez-vous pour l'évaluation, etc...

En effet, quand un de nos proches a besoin des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) nous sommes souvent les premiers à critiquer la manière de servir des personnels sans nous poser les réelles questions et dénoncer la logique purement comptable de ces Services.

Nicole intervient pour expliquer quelles sont les raisons principales et comment travailler ensemble pour changer ce mécanisme ? Comment obtenir le financement, des emplois qualifiés et rémunérés ?

Financement APA :

Depuis octobre 2017, les modalités de tarification prévues par le Code de d'Action Sociale et des familles ont été abandonnées et un montant unique a été fixé par le Département quel que soit le public accompagné et le type de prestations proposées. Un reste à charge complémentaire a été autorisé avec un plafond complémentaire (fixé dans le Nord pour l'instant à 95 euros par mois).

C'est le 22 octobre 2021 que l'Assemblée nationale a voté pour l'APA un tarif socle fixé au minimum à 22 euros pour toute la France (auparavant chaque département décidait de la somme allouée) auxquels peut s'ajouter l'article 44 de la Loi de Finances de Sécurité Sociale « démarche qualité » qui permet d'obtenir au maximum 3,40 euros (cela peut prendre en compte des éléments comme le travail du week-end, la nuit, secteur particulier montagne etc).

La structure doit en faire la demande par le biais d'un dossier à remplir et ce financement est validé pour trois années.

Incroyable que le travail de week-end, de nuit ne soit pas comptabilisé dans le financement du coût horaire d'une prestation !

L'avenant 43, publié au JO le 2/07/2021 application au 1^{er} octobre 2021, a permis la revalorisation des salaires de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD).

L'APA/PCH¹ du Département est financée en partie par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans la limite de 50% des coûts de la part relative d'activité prestataire APA/PCH/Aide-ménagère.

En 2021 la CNSA a financé à hauteur de 70%. Cette part CNSA (Conseil Départemental/Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) est calculée sur la base d'un état prévisionnel des coûts accompagné d'un rapport présentant leurs modalités de calcul préalablement transmis par chaque département

Au plus tard le 15 mai, le département reçoit 80% du montant prévisionnel. Puis le montant définitif est notifié au département par la CNSA au plus tard le 31 mai de l'année suivante.

Le département transmet au plus tard le 30 avril un état détaillé des dépenses engagées et un rapport retraçant les modalités de calcul de ces dépenses. Ce rapport doit présenter les « effets de dépenses » sur la limitation de l'augmentation de la participation financière des usagers. (Décret 2021-1155 du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements versée par la CNSA en application de l'article 47 de la LFSS 2021)

¹ La Prestation de Compensation Du Handicap (PCH) et l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont deux aides financières versées par le département, pour la perte d'autonomie. Cependant, elles ne sont pas cumulables et présentent des différences. En fonction des situations, il est préférable d'avoir recours à l'une plutôt qu'à l'autre.

L'APA dans le département du Nord

En 2022 : 22 euros mais attention le département ne verse pas 22 euros puisque le ticket modérateur en est déduit. Auquel peut s'ajouter la démarche qualité qui peut aller au maximum à 3,40 euros

En 2023 : la loi de finances prévoit 1 euro de plus sur le tarif APA donc il passe de 22 euros à 23 euros avec toujours la déduction du ticket modérateur et la démarche qualité si elle est financée peut atteindre au maximum 4,10 euros au lieu des 3,40 euros.

Au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du 21 octobre 2022, le Président du Conseil départemental annonce que si la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) était votée, le Département du Nord ajouterait un euro passant le tarif APA de 23 à 24 euros : quel cadeau!!!

Après les échanges, nous lisons la motion que la Formation Personnes âgées du CDCA fera voter au prochain CDCA. Cette motion alerte sur le fait que de nombreux CCAS ferment leur structure de SAD par manque de financement.

Le syndicat employeur de la BAD, l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) nous a aussi alerté sur les difficultés de plusieurs associations qui se retrouvent : en déficit par manque de financement et alerte sur la fuite des salariées.

Nous considérons donc que le financement n'est pas à la hauteur et nous proposons de demander un vote à la plénière du CDCA sur la motion « réaliser une expertise sur le coût réelle d'une prestation à domicile (nous permettant ainsi d'argumenter nationalement auprès du gouvernement) et nous demandons au département du Nord une enveloppe financière de 50 millions d'euros pour clôturer l'année 2022 en effet, une structure de soins à domicile doit-elle être rentable ou doit-elle répondre aux besoins ?

Résultat du vote sur la motion proposée au CDCA du Nord le 30 janvier 2023

- 24 POUR
- 4 CONTRE
- 5 ABSTENTION

Pour l'USR CGT du Nord la réponse est claire : éviction des secteurs marchands de l'aide à domicile et instauration d'un réseau de santé public avec un financement permettant le recrutement d'emplois qualifiés et rémunérés pour répondre aux besoins des Personnes Âgées.



À l'adresse du Président du Conseil Départemental et à ses Élu-e-s

À l'issue de la Formation Personnes âgées réunie le jeudi 3 novembre 2022, celle-ci souhaite vous interpellé concernant le financement des services à domicile :

1. Sur la situation financière à court terme des Services à domicile.
2. Sur la validité du modèle économique proposé pour les Services à domicile.

Les acteurs représentatifs du secteur non-lucratif de l'aide à domicile du Nord relevant de Convention Collective de la BAD¹ et les représentants du Personnel de cette branche ont interpellé le Département sur l'urgence de préserver la situation financière des services d'aide à domicile par le déblocage d'un fonds, pour l'année 2022, de 50 millions d'euros. Tous les secteurs de la BAD, lucratifs ou non-lucratifs, partagent cette analyse et cette demande.

Lors de la plénière du CDCA du 21 octobre 2022, ce point n'a pas été abordé ; nous l'avons découvert dans le dossier de presse du 28 octobre 2022.

Alors que la communication sur le maintien à domicile « bat son plein » et au moment où s'engagent les travaux du CNR « Bien vieillir », nous apprenons que le modèle économique proposé ne permet pas la prise en compte réelle des coûts pour permettre d'intervenir auprès des personnes en perte d'autonomie en respectant :

- ➔ les besoins individuels des personnes et de leur famille,
- ➔ les conditions de travail et de rémunération des personnels.

Pour éclairer les citoyens sur ce sujet, la Formation Personnes âgées souhaite qu'une expertise soit réalisée dans les meilleurs délais sur « le coût réel d'une prestation à domicile » avec une restitution des travaux à notre formation et en plénière du CDCA. Une première expertise a déjà été réalisée par KPMG ; il serait nécessaire de compléter cette expertise en tenant compte de toutes les modifications intervenues dans le secteur de la BAD et en éclairant, également, sur le reste à charge des familles.

Nous alertons, aussi, sur la fuite des personnels de la BAD et demandons que soient abordées:

- ➔ La reconnaissance de ces métiers
- ➔ L'amélioration des conditions de travail et de son organisation
- ➔ la formation et les évolutions de carrière

Il semble essentiel à notre Formation Personnes âgées, que « des personnels bien dans leur fonction » permettent d'avoir une prestation de qualité auprès des aînés de notre département du Nord.

¹ BAD : Branche de l'Aide à Domicile